



La Vigie

Cette newsletter est un lien entre vous, adhérent de notre association et nous, bénévoles. Son but est de vous faire part des actions menées et des résultats obtenus. Vous y trouverez aussi des informations locales et générales sur la consommation.

La lettre d'information de votre agence locale

UNE BONNE
ANNÉE 2025
À VOUS ET À VOS
PROCHES DE LA
PART DE TOUS LES
BÉNÉVOLES
D'UFC QUE CHOISIR
DU HAVRE



DÉSERTS MÉDICAUX ET DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES



Aujourd'hui, l'inaction gouvernementale persiste mais les parlementaires s'en saisissent enfin. Un groupe de travail composé de 95 députés allant du Nouveau Front Populaire jusqu'au socle commun, a travaillé sur une proposition de loi pour encadrer l'installation des médecins et lutter contre les déserts médicaux. Cette proposition de loi est aujourd'hui soutenue par 256 parlementaires de presque tous les bords.

Cette reprise d'une demande de régulation de l'installation des médecins que porte l'UFC-Que Choisir depuis plus de 10 ans ne peut que me réjouir. J'y vois très clairement le résultat de nos analyses et alertes répétées et du travail de sensibilisation des pouvoirs publics par les associations locales, la Fédération UFC-Que Choisir ou via les usagers qui ont relayé nos demandes auprès de leurs parlementaires. Dans un récent sondage que nous avons réalisé, 93 % des sondés se déclarent favorables à une telle mesure.

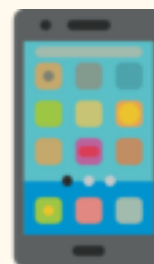
Sur les deux dernières années, près de 7 personnes sur 10 ont le sentiment que leur propre accès aux soins s'est dégradé. Par ailleurs, six millions de Français sont sans médecin traitant. Ce n'est plus une impression générale, c'est un constat très concret subi par les usagers du système de santé.

Derrière ce chiffre se cache celui d'une fracture qui est aussi sociale. En effet, la fracture sanitaire touche de manière disproportionnée les personnes les plus précaires. Quand 9 % des plus aisés se déclarent en mauvaise santé, ce chiffre bondit à 19 % chez ceux qui vivent avec moins de 24 000 € par an. Une double peine pour ces personnes qui souffrent plus souvent de maladies chroniques (42 % contre 34 % chez les plus riches) mais renoncent aussi davantage aux soins : 35 % de ces personnes renoncent à des consultations pour des raisons financières contre seulement 8 % des ménages les plus aisés.

En France, la protection de la santé reste un droit mais est de plus en plus inaccessible. Il y a urgence à lutter contre les déserts médicaux en encadrant l'installation des médecins. Ce système est déjà mis en place efficacement pour nombre d'autres professionnels de santé et il a fait ses preuves dans d'autres pays comme en Allemagne. Il y a urgence à lutter contre les renoncements aux soins pour des raisons financières en luttant contre les dépassements d'honoraires qui touchent les plus modestes au portefeuille et dans leurs corps. Il y a urgence à lutter véritablement contre la fracture sanitaire, pour défendre l'accès aux soins pour toutes et tous et notre santé publique comme ressource collective. Dans une période politique trouble, rares sont les sujets qui font consensus et qui dépassent les clivages partisans. Il est temps d'oser agir.

Marie-Amandine STÉVENIN, Présidente de l'UFC-Que Choisir

ON N'ARRÊTE PAS LE PROGRÈS



Avec le déploiement progressif de la fibre optique, Orange prévoit la fermeture progressive de l'ancien réseau cuivre.

À partir de 2026, il ne sera plus possible de souscrire un nouvel abonnement ADSL si la fibre est disponible (fermeture dite commerciale). D'ici 2030, les consommateurs utilisant encore le réseau cuivre devront migrer vers une autre technologie (fibre optique ou technologie non filaire, telle que le satellite) pour accéder à internet et à leur ligne fixe (fermeture dite technique).

Ce changement soulèvera certainement de nombreuses questions et préoccupations chez les consommateurs.

Pour en savoir plus dès maintenant, nous vous invitons si vous êtes abonné à consulter notre site, où un [article](#) et une [FAQ](#) dédiés à la fermeture du réseau cuivre sont disponibles.

LA VIE DE L'ANTENNE



L'ARNAQUE DU MOIS

Encore une arnaque autour de votre compte en banque

Attention aux mails demandant la mise à jour de votre compte bancaire sous prétexte de fin d'année et de repartir sur de bons renseignements pour 2025.

DES SOINS PLUS CHERS



L'Assurance maladie va revaloriser les tarifs des médecins. En contrepartie, elle leur demande de réduire leurs prescriptions de médicaments, d'examens et d'arrêts de travail.

Tarif d'une consultation chez un généraliste

À partir du 22 décembre 2024, elle coûtera **30 €**, contre 26,50 € actuellement. Pour les enfants de moins de 6 ans, la consultation passera à **35 €**, contre 31,50 € jusqu'à présent.

Depuis le 15 mai 2024, la participation forfaitaire a doublé pour passer de 1 à 2 €. Cette hausse du reste à charge s'applique dans le cadre d'une consultation ou d'un acte réalisé par un médecin, qu'il soit généraliste ou spécialiste, ainsi que pour les examens radiologiques ou analyses de biologie. En revanche, elle ne s'applique pas pour les gestes pratiqués par une sage-femme, un chirurgien-dentiste ou encore un auxiliaire médical. Elle ne concerne pas non plus les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire, de l'aide médicale d'État (AME) ainsi que les femmes enceintes depuis plus de 6 mois ou ayant accouché il y a moins de 12 jours.

Les taux de couverture par l'Assurance maladie et les complémentaires restent inchangés. L'Assurance maladie prendra bien en charge 70 % du montant de la consultation et les mutuelles 30 %.

Les hausses de tarif chez les spécialistes

Pédiatres : pour un enfant de moins de 2 ans : la consultation fixée à 38,50 € passera à 39 € en décembre pour atteindre 40 € en juillet 2025 ; pour un enfant de 2 à moins de 6 ans, le prix évolue de 33,50 € actuellement à 35 € en décembre. De plus, les actes techniques sont revalorisés, tout comme les avis ponctuels de consultant (APC).

La consultation coordonnée chez le psychiatre, neuropsychiatre ou neurologue, fixée à 51,70 €, passera à 55 € en décembre pour atteindre 57 € en juillet 2025. Le prix d'une consultation en pédopsychiatrie (étendue jusqu'à 25 ans) atteindra 75 €.

La consultation coordonnée chez le gynécologue médical, fixée à 33,50 €, passera à 37 € en décembre 2024 pour atteindre 40 € en juillet 2025.

La consultation coordonnée chez le gériatre, fixée à 31,50 € passera à 37 € en décembre pour atteindre 42 € en juillet 2025.

La consultation de dépistage de mélanome chez le dermatologue, fixée à 47,50 €, passera à 54 € en décembre, puis à 60 € en juillet 2025.

Consultations spécifiques et télé-consultations

Certains patients, notamment les plus de 80 ans, pourront bénéficier à partir du 1^{er} janvier 2026 d'une « consultation longue de la part de leur médecin traitant. Cette consultation facturée 60 € sera remboursée par la Sécurité sociale.

Elle doit cependant avoir lieu dans un cadre bien précis : sortie d'hospitalisation, réduction du nombre de médicaments prescrits ou encore le remplissage du dossier médico-administratif, comme l'obtention de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Les nouveaux tarifs négociés avec l'Assurance maladie prévoient que le tarif de la télé-consultation des médecins généralistes soit maintenu à 25 € pour les 5 prochaines années, contre 30 € pour les consultations en présentiel.

COMMANDE SUR UN SITE MARCHAND



En France, un site doit respecter le délai de livraison indiqué lors de la commande. Si celui-ci n'est pas précisé, le site a un maximum de **30 jours pour vous livrer**. Passé ce délai, demandez une nouvelle date de livraison. Si cette dernière n'est pas respectée, demandez un remboursement sous 14 jours.

Si malgré tout votre colis n'arrive pas et qu'aucun accord n'est trouvé avec le site sur lequel vous avez commandé, vous pouvez faire un signalement sur [Signal Conso](#).

Si votre colis arrive endommagé, vous devez immédiatement signaler le problème au transporteur en émettant des réserves sur le bon de livraison. Prenez des photos à la réception pour prouver la situation au vendeur ou au transporteur. Vous disposez ensuite de **3 jours** pour confirmer ces réserves par lettre recommandée au transporteur. Informez le vendeur de la situation et demandez un remplacement ou un remboursement. Mettez au clair tout de suite les modalités de retour du colis abîmé.

Dans tous les cas, le premier réflexe est de contacter le service client du site sur lequel vous avez commandé. Conservez toutes les preuves d'achat et les échanges écrits.

ECHOS DES PERMANENCES



Retrouvez-nous sur notre site <http://lehavre.ufcquechoisir.fr>



UFC LE HAVRE